

Décision

Générale

colonial

Décision n° 802 MILICE ET MILITAIRES HORS CADRES.

n° 802

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 août 1939

Numéro JO

n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro

31 août 1939

TEXTE INTÉGRAL

Un passage, en 3° classe, à destination de Marseille, est accordé à M. Flori (Jean), sergent du Service de santé colonie hors cadres, qui prendra passage paquebot Leconte-de-Lisle de 1ⁿ Compagnie des Messageries Maritimes attendu vers le 16 septembre 1939. Le 21 août 1939, il n'a été délivré au lieutenant troupes coloniales Gory un certificat de connaissance pratique d'arabe Côte française des Somalis, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés